

INTERCOMMUNALITÉ

Mode d'emploi

2014 - 2020



44, rue du 19 mars 1962 - BP 89
17 700 Surgères
Tél. : 05 46 07 22 33
Fax : 05 46 07 72 60

contact@aunis-sud.fr
www.aunis-sud.fr

LES COMMUNAUTÉS
POUR QUOI FAIRE ?

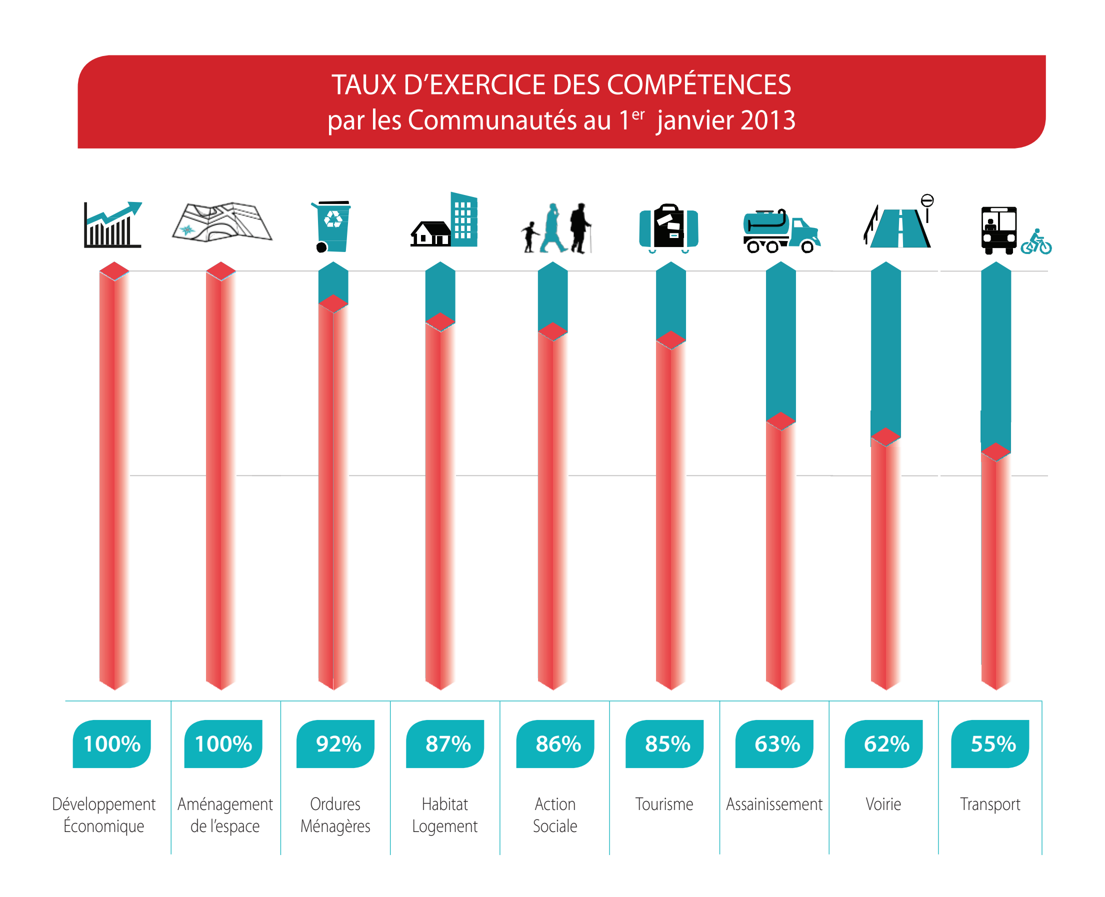
Depuis 1999, l'intercommunalité se déploie sous la forme de Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération (plus de 50 000 habitants avec ville-centre de 15 000 habitants), et de Communautés Urbaines (plus de 450 000 habitants).

Depuis 2001, les Communautés ont connu une importante extension de leurs champs d'intervention. Au-delà du développement économique et de l'aménagement de l'espace, compétences obligatoires de toutes les communautés, **ce sont la gestion des services environnementaux, les déchets notamment ainsi que le logement, qui figurent en tête des compétences les plus exercées,** suivies de l'action sociale, du tourisme, de l'assainissement, de la voirie.

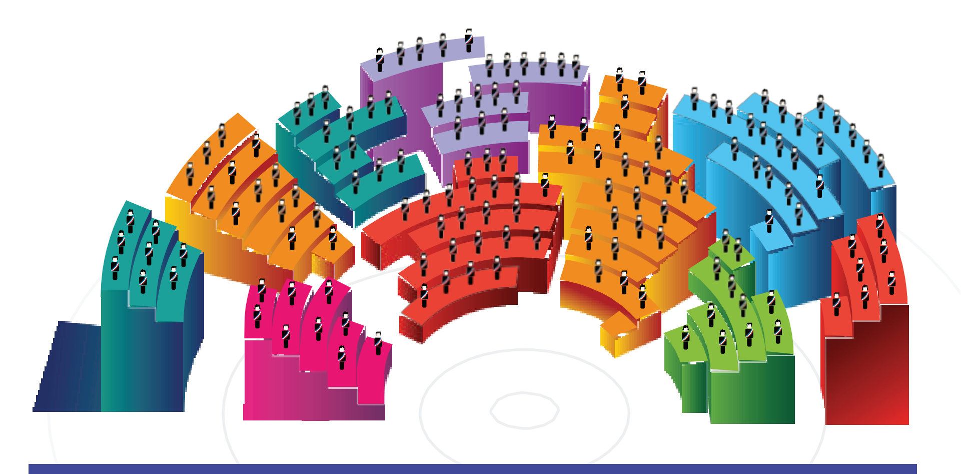
Pour la plupart compétentes en matière d'équipements culturels et sportifs, **les Communautés ont de plus en plus la charge de la construction et de la gestion des grandes infrastructures** (grandes salles, opéras, patinoires, stades, piscines…).

La responsabilité des intercommunalités en matière de planification de l'espace et d'urbanisme s'est fortement développée avec la mise en place des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et leur appui à la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU). **Les lois issues du Grenelle de l'environnement** et la loi pour un accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) encouragent la réalisation **de plans locaux d'urbanisme intercommunaux** (PLU-I).

Lorsqu'une compétence a été intégralement transférée à l'intercommunalité, les communes en sont dessaisies en vertu du principe d'exclusivité. Mais au sein de certaines compétences statutaires, **la loi prévoit que des partages plus fins peuvent être opérés entre les services ou les équipements qui sont déclarés d'intérêt communautaire** (ex.: un équipement culturel majeur comme un Zénith) et ceux qui demeureront communaux (ex.: une bibliothèque de quartier).
Cette distinction permet d'organiser la subsidiarité entre communes et intercommunalité en identifiant localement le niveau le mieux placé pour agir le plus efficacement.



QUI DÉSIGNE ? QUI DÉCIDE ?



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMISSIONS

Composées de conseillers communautaires et, le cas échéant, municipaux.

BUREAU

Composé du président, des vice-présidents et éventuellement d'autres conseillers communautaires.



LE PRÉSIDENT

Élu parmi les conseillers communautaires, il est l'organe exécutif de la communauté. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du conseil, met en œuvre les décisions avec l'aide de ses services, décide des dépenses à engager.
Chef des services de la Communauté, il représente cette dernière en justice.

LES VICE-PRÉSIDENTS

Ils représentent le président pour l'exercice des différentes compétences de la communauté. La loi encadre leur nombre selon l'effectif du conseil communautaire, sans que ce nombre puisse dépasser 15.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les conseillers communautaires siègent au sein du conseil communautaire, l'organe délibérant du groupement intercommunal.

Le conseil se réunit au minimum une fois par trimestre. Ses séances sont publiques.
Le nouveau mode de scrutin (élargissement du scrutin de liste dans les communes et application pour les conseils communautaires) tend à favoriser l'accès des femmes aux mandats locaux et permettra de renforcer la représentation des oppositions municipales au sein des conseils communautaires.

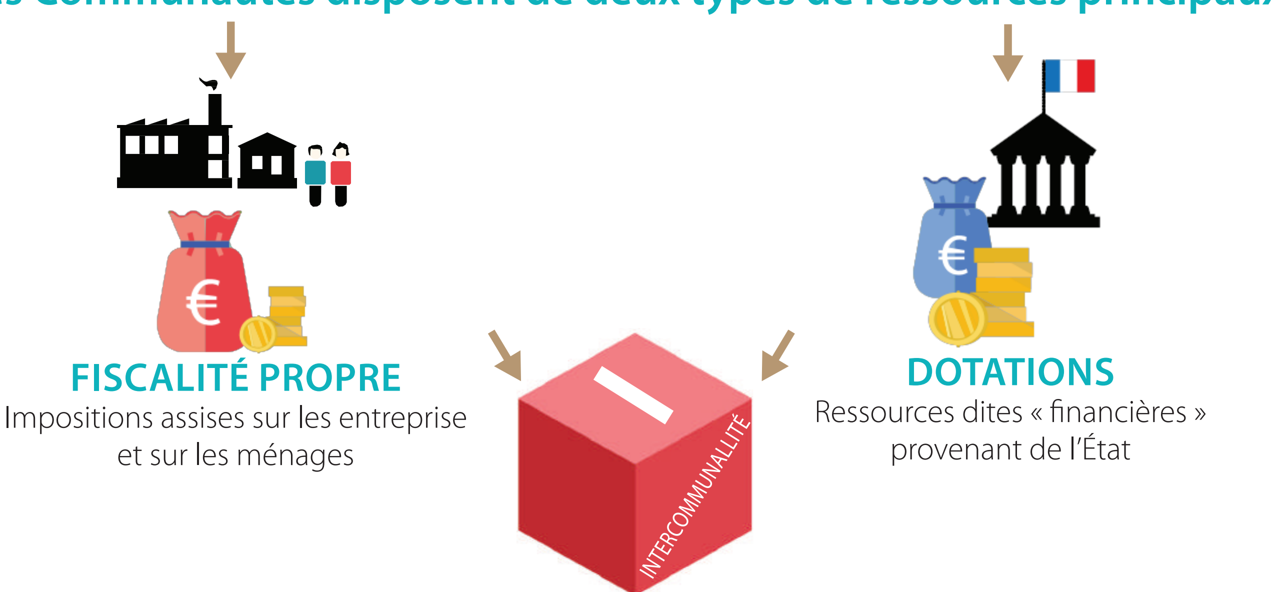
Des commissions spécialisées peuvent être instituées pour **préparer les projets de décision et les dossiers** qui seront ensuite soumis au conseil communautaire. Depuis la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, ces commissions peuvent être ouvertes à tout conseiller municipal afin de renforcer les liens entre Communes et Communautés.

RÉPARTITION PAR COMMUNE DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

NOM DE LA COMMUNE	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS
AIGREFEUILLE	4
ANAIS	1
ARDILLIÈRES	2
BALLON	1
BOUHET	2
BREUIL LA RÉORTE	1
CHAMBON	2
CHERVETTES	1
CIRÉ D'AUNIS	2
FORGES	2
GENOUILLÉ	2
LANDRAIS	1
MARSAIS	2
PÉRÉ	1
PUYRAVAULT	1
SAINT CRÉPIN	1
ST GEORGES DU BOIS	3
ST GERMAIN DE MARENCENNES	2
ST LAURENT DE LA BARRIÈRE	1
ST MARD	2
ST PIERRE D'AMILLY	1
ST SATURNIN DU BOIS	2
SURGÈRES	6
LE THOU	3
VANDRÉ	2
VIRSON	1
VOUHÉ	1
TOTAL	50

LES RESSOURCES DES COMMUNAUTÉS

Les Communautés disposent de deux types de ressources principaux :



LES RESSOURCES FISCALES PROPRES d'une Communauté proviennent à la fois d'impositions assises sur les entreprises et sur les ménages :



SUR LES ENTREPRISES

- **La contribution économique territoriale** (CET), composée de la **cotisation foncière des entreprises** (CFE), reposant sur des bases foncières, et de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** (CVAE), dont le taux est fixé au niveau national.
- **Un impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux** (IFER), auprès d'entreprises des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications
- **La taxe sur les surfaces commerciales** (TASCOM).



SUR LES MÉNAGES & ENTREPRISES

- Les communautés prélèvent désormais toutes une part des taxes directes portant principalement sur les ménages et dont elles fixent des taux additionnels : il s'agit des **taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, ainsi que la part départementale de la taxe d'habitation transférée** en 2010 à l'occasion de la réforme de la taxe professionnelle.
- Les communautés disposent également du produit de **taxes ou redevances affectées au financement de services publics locaux** dont elles ont la responsabilité (par exemple, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou le versement transport).

LES RESSOURCES DITES « FINANCIÈRES » provienneNt de dotations de l'État et prennent la forme d'une **dotation globale de fonctionnement** (DGF), formée d'une **dotation d'intercommunalité spécifique** ainsi que d'importantes **dotations de compensation** liées aux différentes réformes successives de la taxe professionnelle. Le montant de la dotation d'intercommunalité dépend de la population, du **potentiel fiscal** et d**u cœfficient d'intégration fiscale** des communautés, qui mesure le degré de mise en commun de la fiscalité (et des compétences) par les communes au profit de la communauté.

LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE
Les ressources des intercommunalités ont été bouleversées depuis la réforme de la fiscalité locale de 2010, ayant conduit à la suppression de la taxe professionnelle.
Celle-ci constituait la principale recette des communautés sous le régime de la taxe professionnelle unique (TPU).

C'est cette taxe professionnelle qui a été **remplacée par la contribution économique territoriale (CET) et d'autres taxes sur les entreprises de réseaux ou sur les surfaces commerciales**. Pour compenser les effets de la suppression de la taxe professionnelle, a été mis en place un fonds national de garantie individuelle des ressources communales et intercommunales (FNGIR).

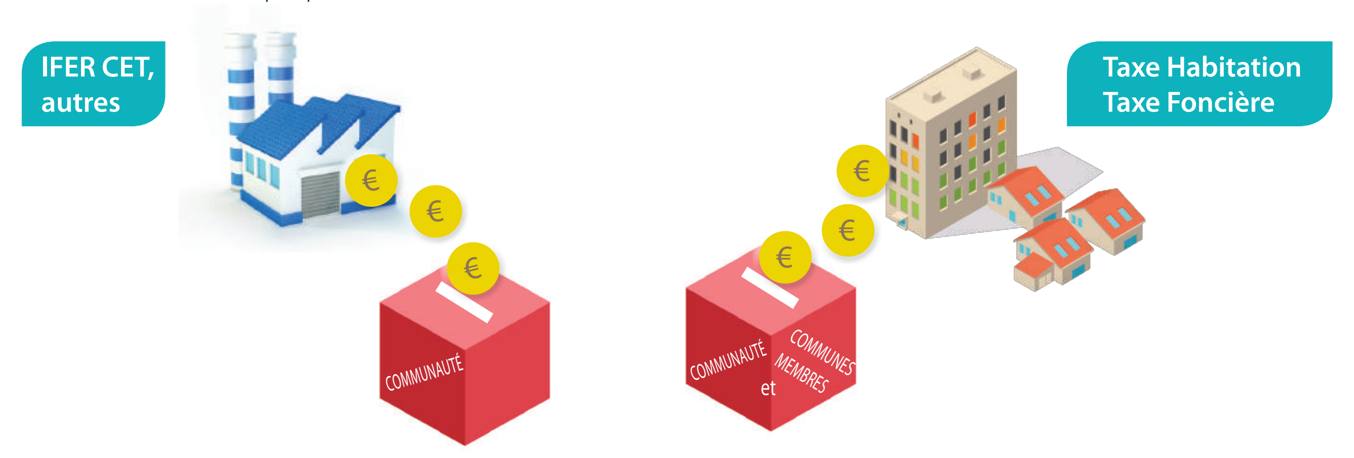
LES DIFFÉRENTS RÉGIMES FISCAUX POUR L'INTERCOMMUNALITÉ

Pour encourager la solidarité financière et la mutualisation, la loi a encouragé depuis 1999 la taxe professionnelle unique (TPU), devenue désormais la fiscalité professionnelle unique (FPU) qui est obligatoire dans les métropoles, les Communautés Urbaines et d'Agglomération, mais facultative dans les Communautés de Communes.

Elle consiste à instituer un taux unique d'imposition (après une période de convergence des taux communaux) et prélever le produit des impôts « entreprises » à l'échelle de l'intercommunalité. Plus de 50 % des intercommunalités, dont les plus peuplées, ont en 2013 institué la FPU.

FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE

La Communauté perçoit la CET, une partie des IFER, et d'autres taxes transférées depuis la suppression de la taxe professionnelle. La Communauté peut également voter ses propres taux sur la taxe d'habitation et les taxes foncières.

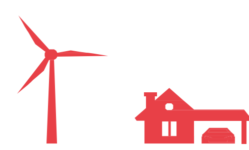


Les autres intercommunalités disposent d'un régime de fiscalité dite « additionnelle », qui superpose sur l'ensemble des impôts (même ceux acquittés par les entreprises) des taux communaux et intercommunaux.
À l'intérieur de ce régime, certaines zones d'activités économiques peuvent néanmoins être soumises à un seul taux intercommunal : on parle alors de fiscalité professionnelle de zone.

FISCALITÉ ADDITIONNELLE

La Communauté perçoit une part des produits des taxes directes locales (contribution économique des entreprises, taxe d'habitation et taxes foncières), les partageant avec les communes.







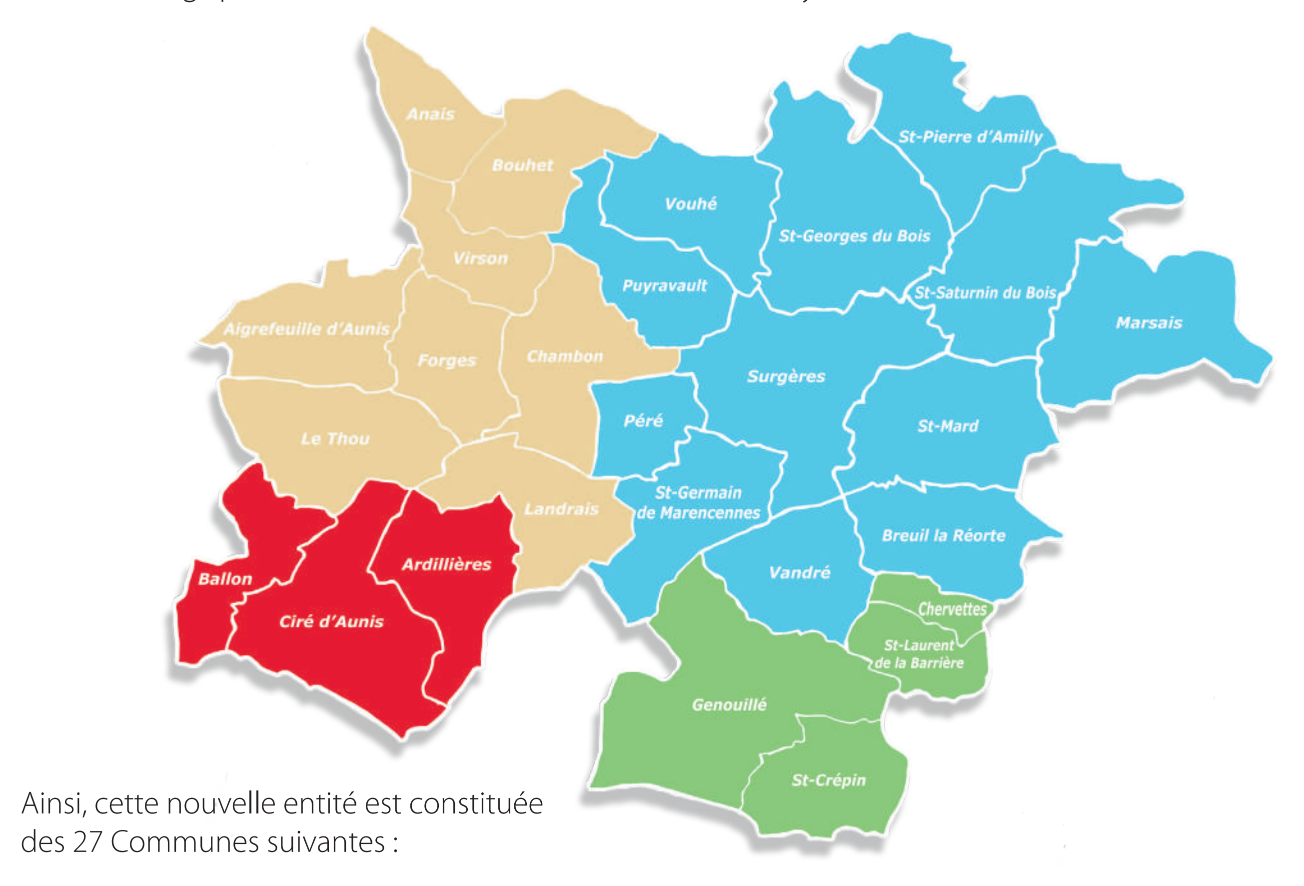
avec la possibilité d'une **Fiscalité professionnelle de zone**

La Communauté se substitue aux communes membres pour prélever la fiscalité de certaines zones d'activités économiques, hors desquelles elle ne perçoit que les produits de la fiscalité additionnelle.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD

La nouvelle Communauté de Communes baptisée « Aunis Sud » a vu le jour au 1er janvier 2014. Elle est issue de la réforme territoriale adoptée le 16 décembre 2010 par le parlement. Elle réunit 27 Communes et près de 30 000 habitants.

L'objectif ? : offrir à l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire de meilleurs services, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des moyens.



Ainsi, cette nouvelle entité est constituée des 27 Communes suivantes :

12 Communes de la CdC de Surgères :

Breuil la Réorte, Marsais, Péré, Puyravault, St Georges du Bois, St Germain de Marencennes, St Mard, St Pierre d'Amilly, St Saturnin du Bois, Surgères, Vandré, Vouhé

8 Communes de la CdC de Plaine d'Aunis :

Aigrefeuille d'Aunis, Anais, Bouhet, Chambon, Landrais, Le Thou, Virson, Forges

3 Communes dites isolées :

(qui n'appartiennent pas à une intercommunalité)
Ballon, Ciré d'Aunis et Ardillières

4 Communes de la CdC Val de Trézence :

Chervettes, Genouillé, Saint-Crépin, Saint-Laurent de la Barrière.

EN QUELQUES CHIFFRES

NOM DE LA COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION COMPTÉ À PART	POPULATION TOTALE
AIGREFEUILLE	3715	79	3794
ANAIS	325	10	335
ARDILLIÈRES	811	13	824
BALLON	760	7	767
BOUHET	863	13	876
BREUIL LA RÉORTE	443	9	452
CHAMBON	901	10	911
CHERVETTES	129	2	131
CIRÉ D'AUNIS	1178	18	1196
FORGES	1211	18	1229
GENOUILLÉ	800	16	816
LANDRAIS	718	13	731
MARSAIS	915	21	936
PÉRÉ	399	14	413
PUYRAVAULT	619	10	629
SAINT CRÉPIN	304	3	307
ST GEORGES DU BOIS	1752	41	1793
ST GERMAIN DE MARENCENNES	1205	75	1280
ST LAURENT DE LA BARRIÈRE	99	1	100
ST MARD	1107	18	1125
ST PIERRE D'AMILLY	487	4	491
ST SATURNIN DU BOIS	871	22	893
SURGÈRES	6498	211	6709
LE THOU	1744	16	1760
VANDRÉ	796	13	809
VIRSON	756	15	771
VOUHÉ	652	9	661
		TOTAL	30739

LES CHAMPS D'INTERVENTION
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD

L'intercommunalité, exerce en lieu et place des communes membres, **un certain nombre de compétences définies par les statuts.** Cette définition revêt une importance majeure puisque la Communauté ne peut agir sans que ses statuts ne l'y habilite expressément, en vertu du principe de spécialité.

La Communauté **exerce des compétences obligatoires précisément définies par la loi ainsi que différentes compétences dites « optionnelles »** qu'elles choisissent au sein d'une liste fixée par le législateur.
Outre ces compétences définies par la loi, la Communauté peuvent s'est vue transférer par les communes d'autres compétences dites « facultatives ».

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Développement économique

Aménagement, création, gestion et entretien des zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires et touristiques.

Actions de développement économique :

•Création et gestion d'immobilier d'entreprise (ateliers relais, hôtels d'entreprises, pépinières d'entreprises)

•Accueil, accompagnement et aide au montage technique des dossiers pour les créateurs, repreneurs d'entreprises et les entreprises existantes,

•Aide technique aux communes pour le montage des dossiers pour le maintien et la création de tout type de commerce, de services de proximité et des points multiservices,

•Animation et promotion économique du territoire.

Tourisme :

•Office de Tourisme,

•Mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement et de promotion touristique (communication touristique, signalétique, e-tourisme, aide à la qualification de l'offre, études),

•Création d'itinéraires de randonnées thématiques, entretien du balisage et promotion des itinéraires et chemins de randonnée,

•Aménagement, gestion et/ou fonctionnement, mise en valeur et promotion, notamment à des fins pédagogiques et culturelles, des sites archéologiques dont la Villa gallo-romaine à Saint Saturnin du Bois,

•Valorisation des zones d'activités touristiques et de loisirs (hors aménagements),

•Animation de loisirs et de manifestations culturelles qui offrent un rayonnement supra-communal, voire supra communautaire.

Aménagement de l'espace

•Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et Schéma de secteur,

•Projet territorial de développement durable,

•Instruction mutualisée des actes et autorisations du Droit des Sols et conventionnement avec les communes membres,

•Charte de Pays, charte paysagère,

•Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire,

•Aménagement du pôle Gare de Surgères,

•Aménagement des abords des points d'arrêts TER sur le territoire de la Communauté de Communes,

•Exercice du Droit de Préemption Urbain sur les zones identifiées dans les documents d'urbanisme des communes comme étant à vocation économique (industrielles, artisanales, commerciales hors centres-bourgs et tertiaires).

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

▸ Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

▸ Politique du Logement social, de l'Habitat et du cadre de vie

•Rédaction d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) et mise en place des actions qui en découlent,

•Mise en place d'un Point Information Logement (P.I.L.),

•Soutien financier à la création de logements sociaux (selon un règlement approuvé par le Conseil Communautaire),

•Mise en place d'actions communautaires favorisant la sédentarisation et le passage des gens du voyage : réflexion préalable à l'aménagement de terrains familiaux et d'aires de petits passages ; soutien aux communes et aide technique au montage des dossiers.

▸Action sociale

Politique enfance / Jeunesse / famille avec la mise en place du Projet Educatif Local

•La construction, l'aménagement, la gestion et/ou le fonctionnement de tous les équipements pour la petite enfance (0-3 ans),

•L'aménagement, la gestion et/ou le fonctionnement de la Maison de l'enfance à Saint Georges du Bois,

•Le Bureau Information Jeunesse (B.I.J.) et le Point d'Information Jeunesse (P.I.J),

•Les activités qui répondent aux critères définis dans le cadre du P.E.L.,

•Le soutien pour les accueils déclarés aux normes DDCS,

•L'accompagnement des associations qui s'inscrivent dans la démarche du P.E.L.,

Centre Intercommunal d'Action Sociale

•Analyse des besoins sociaux,

•Coordination entre les différents partenaires sociaux du territoire,

•Mise en œuvre et coordination de l'aide alimentaire,

•Attribution d'aides financières au public en difficulté,

•Soutien aux associations à caractère social selon la liste figurant en annexe,

•Création, aménagement, gestion et/ou fonctionnement de logements d'urgence,

Emploi / Formation / Insertion

•La Maison de l'emploi,

•Soutien à la mission locale,

•Soutien aux associations d'insertion selon la liste figurant en annexe,

•Soutien aux associations pour mener des actions de formation visant l'acquisition des compétences de base,

•Accompagnement et soutien pour la mise en œuvre du projet social global du Centre Social et Culturel.

▸ Politique sportive et équipements sportifs

Construction, aménagement, gestion et entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire

Le complexe sportif d'Aigrefeuille d'Aunis comprenant :

-Le gymnase A. Dulin,

-Le dojo,

-Les 2 terrains de rugby (honneur et entraînement),

-La piste d'athlétisme et ses équipements annexes,

-Les 2 terrains de tennis extérieurs.

Le complexe sportif de Surgères comprenant :

-Les 3 gymnases,

-Le dojo,

-Les 2 terrains de rugby,

-La piste d'athlétisme et ses équipements annexes,

-Les 3 terrains de foot,

-Les 4 terrains de tennis (2 couverts et 2 extérieurs),

-Les piscines d'Aigrefeuille d'Aunis, de Surgères et de Vandré.

Animation sportive

Action de sensibilisation et d'éveil sportif en faveur des enfants en milieu scolaire et extrascolaire :

•Intervention dans toutes les écoles primaires,

•Animation extrascolaire pendant les vacances scolaires, Vac'en sport,

•Natation scolaire,

Soutien aux clubs

•Soutien aux manifestations sportives ayant un rayonnement supra-communal voire supra-communautaire,

•Soutien aux clubs qui exercent une action éducative en faveur des jeunes de moins de 18 ans.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES suite

Politique culturelle

Equipements culturels

La création, l'aménagement, la gestion et/ou le fonctionnement :

•Du Cinéma « Le Palace » et de l'Espace Culture Multimédia « Le Café des Images »,

•Des Ecoles de musique,

•D'un futur espace à vocation culturelle.

Bibliothèque

•Animation et fonctionnement de la mise en Réseau des bibliothèques.

Animation culturelle

•Actions culturelles des écoles de musique et de l'Espace Culturel « Le Palace »,

•Un spectacle par an pour tous les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire.

•Soutien aux associations et manifestations culturelles qui :

-soit présentent un caractère unique sur le territoire communautaire,

-soit qui ont un rayonnement supra-communal voire supra-communautaire.

Protection et mise en valeur de l'environnement

•Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,

•Actions de protection de l'environnement et de mise en valeur des paysages lorsque les projets intéressent au moins 1/3 des communes membres,

•Participation à la lutte contre les ragondins.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Gendarmerie

Création, aménagement, gestion et entretien des bâtiments et logements des gendarmeries.

Mobilité

•Etudes sur l'amélioration des déplacements des personnes,

•Mise à disposition des minibus aux personnes morales à but non lucratif,

•Prise en charge du transport des enfants scolarisés dans les écoles du territoire :

-vers les piscines communautaires pour la natation scolaire

-pour les spectacles annuels offerts aux écoles

-vers une bibliothèque du territoire communautaire pour les communes qui en en sont dépourvues

Affaires scolaires

•Prise en charge d'une partie des dépenses d'investissement réalisées par le Conseil Général dans les collèges,

•Informatisation des écoles y compris la maintenance informatique du matériel installé,

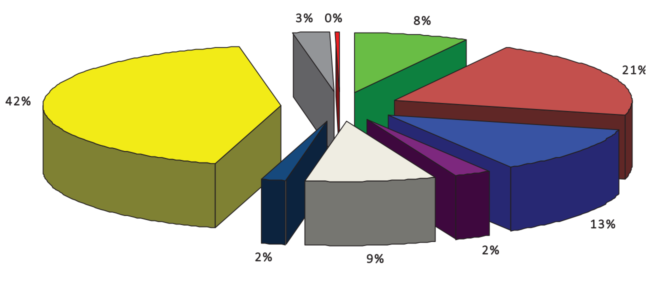
•Prise en charge des frais de fonctionnement liés aux Classes d'Intégration Scolaire (CLIS) et participation au fonctionnement des RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté),

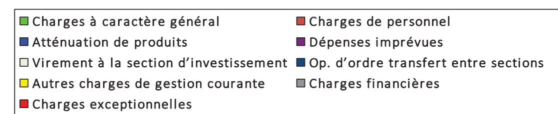
•Prise en charge des frais de scolarité des enfants en situation de handicap scolarisés en dehors du territoire communautaire,

•Prise en charge des frais de fonctionnement de la médecine scolaire.

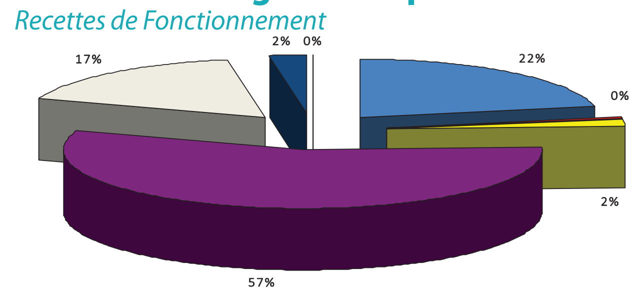
BUDGETS PRIMITIFS 2014

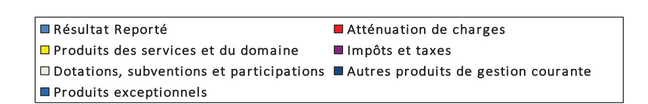
BP 2014 – Budget Principal
Dépenses de Fonctionnement



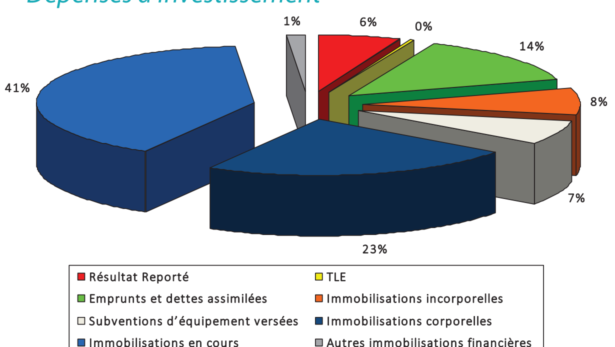


BP 2014 – Budget Principal
Recettes de Fonctionnement

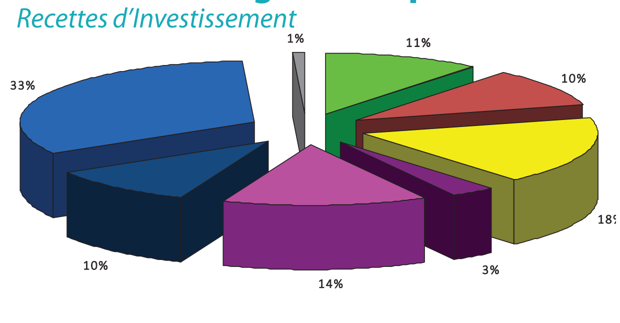


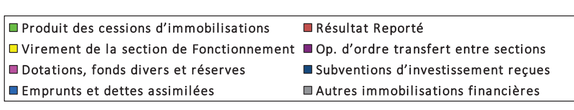


BP 2014 – Budget Principal
Dépenses d'Investissement



BP 2014 – Budget Principal
Recettes d'Investissement





BUDGETS PRIMITIFS 2014
Présentation consolidée

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
20 002 772,63	12 626 929,33	20 002 772,63	12 656 059,12
Total Dépenses		Total Recettes	
32 629 701,96		32 658 831,75	

ORGANIGRAMME



Président(e)

Direction Générale des Services

Directeur Général des Services
Christelle LAFAYE

Services Supports

Directeur Général Adjoint
Valérie Doré

Services Supports – Administration Générale

Mireille Manson
Lydia Jadot

Services Supports – Ressources Humaines

Responsable du Service RH
Cendrina Ragot

Services Supports – Comptabilité/Finances Publiques

Responsable du Service Finances
Fabienne Rechenmann
Comptabilité
Delphine Theraud
Christine Fumeron

Services Supports

Accueil (siège CdC)
Cécile Brunazzi
Lydia Jadot

Services Supports

Agents d'entretien
Martine Bourget
Micheline Jardit
Séverine Guilloteau
Anita Porcar

Attractivité du Territoire – Communication - Tourisme

Responsable du Service
Caroline Sagnier
Créations Graphiques et Numériques
Christelle Guyon
Communication & Tourisme
Sophie Meunier
Emmanuelle Albuisson
Médiatrice du Patrimoine
Perle Lesimple

Développement du Territoire – Développement Économique

Responsable du Service
Cédric Boizeau
Gestionnaire de la Pépinière d'Entreprises Indigo
Céline Le Brun
Chargée de Mission en Création et Reprise d'Entreprises
Laurence Fanton
Conseils en Organisation d'Entreprises
Evelyne Coutant

Développement du Territoire – Pôle Planification - Urbanisme Mobilité - Habitat

Responsable du Service
Annabelle Gaudin

Développement du Territoire – Aménagement Foncier Environnement

Responsable du Service
Cécile Philippot

Vie Quotidienne – Enfance - Jeunesse - Familles Vie Associative - Action Sociale

Responsable du Service
Philippe Foucher
Assistante
Amandine Naud
Projet Éducatif Local (P.E.L)
Estelle Duval
Relais Assistantes Maternelles (R.A.M)
Nathalie Hannequin
Agent d'Entretien R.A.M
Roselyne Chauvet
Chargée de Mission Rythmes Scolaires
Patricia Vinet
Bureau Information Jeunesse (B.I.J)
Christelle Bitaudeau
Maison de l'Emploi (M.A.E)
Charlotte Proux-Coiscault
Sophie Meunier

Vie Quotidienne – Centre Intercommunal d'Action Sociale

Responsable du Service
Sandrine Rayer
Accueil (CIAS)
Jean-Luc Zamparo
Instructeurs
Françoise Salacruch
Michèle Talon
Christine Maijonnade
Responsable de l'Épicerie Solidaire
Delphine Marie-Marty
Logisticien
Vincent Barnac

Vie Quotidienne – Sports - Culture - Affaires Scolaires

Responsable du Service
Yann Le Gourrierec
Assistante
Amandine Naud
Éducateurs Sportifs
Jean-François Thollé
Ludovic Lioret
Loïc Guilloteau
Nathalie Bolteau
Laurent Bernot
Willy Berthomé
Julien Grassin

Vie Quotidienne – Enseignement Musical

Directeur de l'École de Musique
Christian Méchin
Secrétariat - Administration
Chantal David
Emmanuelle Albuisson
Professeurs de Musique
Béatrice Bernay
Marie Boche
Marie-Paule Bouin
Fabienne Cellier-Triguel
Anthony Chevrier
Benjamin Cloutour
Cyril Constantin
Pierre Dagois
Henri Dubois
Olivier Grosset
Maryse Leclaircie-Cottin
Guillaume Lecuyer
Bénédicte Lefort
Sandrine Marie-Grosset
Adrien Ranson
Mélanie Rault

Services Techniques

Direction des Services Techniques
François Percot
Gestion Administrative et Suivi des Marchés
Séverine Renou
Maintenance Informatique Gestionnaire du Parc Informatique
Sébastien Delestre
Responsable du Centre Technique
Georges Chauvat
Responsable Adjoint
Christophe Ballanger
Agents Techniques
Jean-Daniel Ballanger
Pascal Dardant
Patrick Deschamps
Jean-Claude Épaud
Laurent Stegeman
Agent d'Entretien (complexe sportif Aigrefeuille)
Anne-Marie Garnier
Agents d'Entretien (complexe sportif Surgères)
Bruno Giraud
Mickaël L'Heverder
Stéphane Saracco

RESSOURCES HUMAINES
Avril 2014 - 79 agents
- **47 femmes**
- **32 hommes**